

SYNDICAT MIXTE DU LITTORAL LANDAIS



N° 8

Objet : Participations statutaires au budget annexe « défense des intérêts du littoral landais contre les pollutions maritimes » au titre de l'exercice 2025

Le 6 décembre 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Centre de Séminaires de Moliets-et-Maâ, sous la présidence de Mme Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

Représentant le Département des Landes :

- Mme Sandra TOLLIS
- Mme Muriel LAGORCE

Représentant la Communauté de communes de Mimizan :

- Mme Sophie WEBER

Représentant la Communauté de communes Côte Landes Nature :

- M Gérard NAPIAS
- Mme Monique LAGOUEYTE

Représentant les communes du Littoral :

- M. Ghislain COLMAGRO - Commune de Biscarrosse
- M. François AGIER - Commune de Capbreton
- M. Patrick FRAGNEAU - Commune de Gastes
- M. Christian BOIREAU - Commune de Messanges
- M. Daniel PUJOS - Commune de Mimizan
- Mme Nadine DURU - Commune d'Ondres
- Mme Monique LAGOUEYTE - Commune de Saint-Julien-en-Born
- M. Gérard BERNARD - Commune de Seignosse
- M. Sébastien FAISSOLLE - Commune de Soustons
- M. Nicolas DOMET - Commune de Tarnos
- M. Thomas ESPIL - Commune de Vieux-Boucau

Avaient donné procuration :

- M. Jean-Luc DELPUECH à Mme Sandra TOLLIS
- M. Bernard COMET à M. Daniel PUJOS

Etaient excusés :

- M. Xavier FORTINON
- Mme Eva BELIN
- M. Damien DELAVOIE
- M. Romain BRUNET - Communauté de Communes Côte Landes Nature
- M. François GUILLAMET - Commune de Moliets-et-Maâ
- M. Michel VILLEGER - Commune de Soorts-Hossegor
- M. Cédric LAUSSU - Commune de Vielle-Saint-Girons
- Mme Véronique BREVET - Commune de Labenne
- M. Jean WATIER - Commune de Lit et Mixe



Assistaient également à la réunion :

- M. Jérôme BIREPINTE, Commune de Seignosse
- Pour le Conseil départemental :
 - M. Jean-François MOZAS, M. Andoni ZUAZO, M. Nicolas MENGIN, M. Cyrille LE GALL, Direction de l'Environnement
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

* * *

Le Comité Syndical,

VU le décret n° 2023-1256 du 26 décembre 2023 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer, de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de la Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon, à compter du 1^{er} janvier 2024,

VU les statuts modifiés du Syndicat Mixte et notamment son article 18 disposant que, pour ce qui concerne la compétence « Défense des intérêts du littoral landais contre les pollutions maritimes », les contributions des membres adhérant à ce bloc se répartissent de la façon suivante :

- 50 % pour le Département des Landes ;
- 50 % pour les autres membres concernés du Syndicat Mixte, au prorata du dernier chiffre connu de leur population légale.

VU la délibération du Comité Syndical de ce jour approuvant le budget primitif annexe « défense des intérêts du littoral landais contre les pollutions maritimes » de l'exercice 2025,

VU le rapport de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés du collège « défense des intérêts du littoral landais contre les pollutions maritimes »,

DECIDE

- de fixer à 5 000 € la participation statutaire du Département des Landes au budget annexe « défense des intérêts du littoral landais contre les pollutions maritimes » au titre de l'exercice 2025,

.../...



- de fixer à 5 000 € les participations statutaires au budget annexe « défense des intérêts du littoral landais contre les pollutions maritimes » au titre de l'exercice 2025 des communes adhérentes au bloc de compétence « défense des intérêts du littoral landais contre les pollutions maritimes », réparties en fonction des chiffres des populations légales des communes authentifiés à compter du 1^{er} janvier 2024 comme suit :

	Population municipale recensement au 01/01/2024	Montant par habitant (en €)	Participation totale 2025 (en €)
Biscarrosse	14 551	0,059699354	868,69 €
Capbreton	9 185	0,059699354	548,34 €
Gastes	897	0,059699354	53,55 €
Labenne	7 007	0,059699354	418,31 €
Lit-et-Mixe	1 690	0,059699354	100,89 €
Messanges	991	0,059699354	59,16 €
Mimizan	7 364	0,059699354	439,63 €
Moliets-et-Maâ	1 264	0,059699354	75,46 €
Ondres	5 855	0,059699354	349,54 €
Saint-Julien-en-Born	1 689	0,059699354	100,83 €
Sainte-Eulalie-en-Born	1 398	0,059699354	83,46 €
Seignosse	3 900	0,059699354	232,83 €
Soorts-Hossegor	3 520	0,059699354	210,14 €
Soustons	8 421	0,059699354	502,73 €
Tarnos	12 920	0,059699354	771,32 €
Vielle-Saint-Girons	1 441	0,059699354	86,03 €
Vieux-Boucau	1 660	0,059699354	99,10 €
TOTAL	83 753		5 000,00

- et de procéder au recouvrement des participations statutaires en fonction des dépenses effectivement engagées par le Syndicat Mixte en cours d'exercice.

La Présidente du Syndicat Mixte,

Sandra TOLLIS